

Du 5 janvier 2026 au 3 janvier 2027

Partez en vacances avec vos enfants, c'est possible avec l'aide aux vacances familiales proposée par votre Caf.

2026

Pour qui ?

Les familles de la Caf des Alpes-Maritimes avec :

- un quotient familial* inférieur ou égal à 900€ (janvier 2026) ;
- et au moins 1 enfant à charge de moins de 18 ans.

*Il est calculé en fonction des ressources et de la composition du foyer

Si vous avez des enfants de plus de 3 ans : vous profiterez de votre aide aux vacances uniquement pendant les vacances scolaires et les week-ends.

Conditions d'utilisation ?

Durée du séjour dans l'année

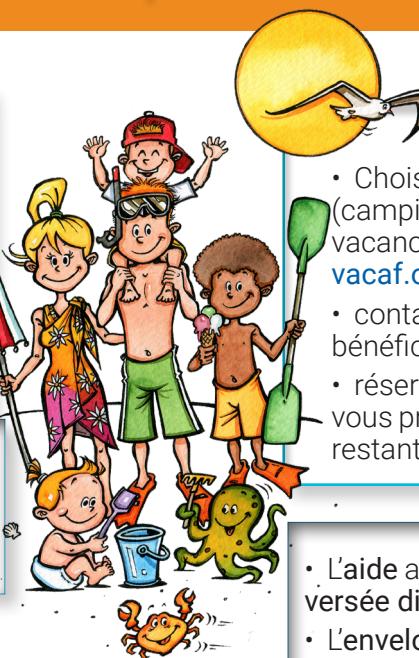
Minimum —●— 1 nuit (2 jours)

Maximum —●— 7 nuits (8 jours) dans l'année.

Le nombre de séjours

—●— 3 par an maximum.

Ces séjours ne peuvent pas se dérouler successivement dans le même lieu.



Comment réserver son séjour ?

- Choisissez votre centre de vacances (camping, maison familiale, village vacances...) en vous connectant à www.vacaf.org ;
- contactez-le en précisant que vous bénéficiez de l'aide aux vacances familiales ;
- réservez votre séjour, le centre de vacances vous précisera le prix du séjour et le montant restant à votre charge.

Attention !

- L'aide aux vacances de la Caf ne peut pas être versée directement à l'allocataire.
- L'enveloppe financière de la Caf des Alpes-Maritimes est limitée, ne tardez pas à réserver le séjour de votre enfant ou vos vacances en famille !



Quelle aide ?

Quotient familial

de 0 € à 354 €

de 355 € à 468 €

de 469 € à 700 €

de 701 € à 900 €

Famille avec enfant(s)

bénéficiaire(s) de l'Aeeh* :

de 0 € à 900 €

Participation Caf (sur le montant du séjour)

—●— 75 % —●— 700 €

—●— 65 % —●— 600 €

—●— 55 % —●— 500 €

—●— 45 % —●— 400 €

Aide plafonnée à

1 000 €

* Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

Exemple

Pour une location de
900 €

Avec une aide à 75%
675 €
(aide Avf 75%)

Reste à votre charge
225 €

Ne pas jeter sur la voie publique